



Syndicat **Unitaire** des **Personnels** des **Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Hidalgo y'a pas que les JO, 1 500 euros pour tous.tes !

Audience exceptionnelle ce 7 mars avec les syndicats et Olivia Polski élue en charge des personnels :
Anne Hidalgo refuse d'accorder une prime exceptionnelle à tous.tes les agent.es présentes pendant les JO !

Pourtant tous les personnels vont être impactés, même celles et ceux qui ne seront pas directement mobilisé.es par des missions supplémentaires (difficultés dans les transports, fréquentation en hausse pour certains sites ouverts au public, des collègues volontaires pour les JO qui ne seront pas dans leur service...).

La Ville n'envisage qu'une prime au mérite liée au niveau de participation à la préparation, à l'organisation et à la participation au bon déroulement des JO avec des paliers compris entre 600 et 1 900 euros sans que les directions, les corps et les personnes concernées ne soient encore définies !

Le SUPAP-FSU revendique 1 500 euros pour tous.tes et une majoration pour celles et ceux impliqués dans des missions supplémentaires.

Dans plusieurs directions le flou persiste par rapport aux ratios autorisés pour les départs en congés alors que plus le temps passe, plus les réservations sont onéreuses.

Le SUPAP-FSU a déposé **un préavis de grève pour tout l'été et toute la période des JOP (1^{er} juillet au 8 septembre)** pour donner la possibilité aux personnels de défendre leurs droits, et de bonnes conditions de travail.
Le SUPAP-FSU est disponible pour construire une mobilisation intersyndicale.

Le respect du droit aux congés :

- Respect de la procédure
- Refus de toute limitation du nombre habituel autorisé de départs en congés (du fait des missions supplémentaires ou de l'absence d'agents volontaires pour les JO)
- Refus de faire valoir la nécessité de service si la mission n'est pas dans la fiche de poste de l'agent

Des recrutements de contractuel/les en renfort pour assurer les missions supplémentaires

- Pas de tâche supplémentaire sans lien avec les missions des personnes
- Pas d'heures supplémentaires imposées

En cas de problème de transport, pas d'heure à rattraper ni de congé imposé

Pour les tous.tes collègues travaillant pendant les JOP, une prime exceptionnelle de 1 500 euros

Pour les collègues mobilisé.es par les JOP :

- Une prime majorée
- La prise en charge des frais de garde des enfants en cas de dépassement horaire
- Une prime de repas et/ou l'accès à la restauration ASPP ou conventionnée en cas de travail en soirée ou le week-end